République Française
Commune de RAYMOND

Département du CHER

CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 11 Juin 2025

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le Mercredi 11 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René RASLE, Maire.

Etaient présents : René RASLE, Nicolas GAUSSERAN, Sandrine MIAN, Isabelle BOUVIER, Patrick DUBOS, Maryse BONNET, Franck PIERRE

Absents : Catherine MONTBRUN, Jean-Guy BRUNET, Emmanuel GAUGUE

Pouvoirs : Emmanuel GAUGUE donne pouvoir à Nicolas GAUSSERAN

Madame Sandrine MIAN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 10
Présents : 7
Votants : 8

La séance est ouverte à 18h55.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 9 Avril 2025
- Décision Modificative n°1
- Déduction d'une facture
- Répartition des frais pour l'eau
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 Avril 2025, approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025-021 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits de certains chapitres sont mal inscrits et qu'il convient de faire les virements ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	60621	-800,00 €			
	6064	-500,00 €			
	615221	-2 000,00 €			
	615228	-3 000,00 €			
	615231	-3 000,00 €			
	60612	-1 000,00 €			

	60622	-200,00 €			
	60632	-1 000,00 €			
	60633	-1 000,00 €			
	622	-500,00 €			
012	6413	-1 698,16 €			
65	65313	-200,00 €			
	65315	-250,00 €			
	65568	-1 300,00 €			
	65818	-400,00 €			
	6584	-150,00 €			
68	681	-4 501,84 €			
	Total	-21 500,00 €		**Total**	

Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
023	023	+21 500,00 €			
	Total	+21 500,00 €		**Total**	

Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
			021	021	+21 500,00 €
	Total			**Total**	+21 500,00 €

Investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21	2116	+21 500,00 €			
	Total	+21 500,00 €		**Total**	

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-022 – Déduction d'une facture

Suite au changement de locataires du restaurant communal, de la vaisselle a été acquise auprès des anciens locataires, pour la somme de 300 €.

Cependant, à ce jour, ces locataires sont redevables à la commune de la somme de 2 340,76 €. Cela concerne des loyers impayés.

Le montant de l'acquisition de la vaisselle est déduit de la somme des loyers impayés.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-023 – Répartition des frais pour l'eau

Le restaurant, le logement et la salle des fêtes communale disposent du même compteur d'eau.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des frais pour l'eau et ainsi que le restaurant et le logement procèdent au remboursement des factures d'eau à compter du 1er Juillet 2025.

Tous les 1er du mois, le sous-compteur situé à l'intérieur de la salle des fêtes sera relevé et une consommation sera établie selon la répartition suivante :

- 75 % pour le restaurant
- 25 % pour le logement

Un titre de remboursement sera émis à l'encontre des locataires du restaurant et des locataires du logement à chaque facture reçue.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1er Adjoint, demande l'avis des Conseillers concernant le repas du 14 Juillet 2025 car cette date est un lundi donc est-ce que ce repas aura lieu le midi, le soir ou le 13 Juillet. Les membres s'accordent sur le choix du 14 Juillet midi. Madame Sandrine MIAN, 2ème Adjointe, indique qu'il serait souhaitable de faire travailler les nouveaux repreneurs du restaurant de la commune pour ce jour et non Super U comme l'année 2024. Les membres prennent connaissance des menus qui peuvent être proposés et font leur choix. Monsieur Franck PIERRE demande s'il est possible de faire ce repas à la salle des fêtes. Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1er Adjoint, et Madame Sandrine MIAN, 2ème Adjointe, répondent qu'ils y ont déjà pensé mais que, par praticité, cela serait contraignant. Madame Isabelle BOUVIER ajoute qu'elle préfère le lieu habituel. Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1er Adjoint, rappelle que cela fait plus de 100 ans que ce repas se déroule dans la cour de l'école. Le Conseil Municipal donne son aval pour que les locataires du restaurant communal soient en charge de ce repas.

Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1er Adjoint, informe que la fête des voisins organisée le 7 Juin s'est très bien passée. Madame Sandrine MIAN, 2ème Adjointe, ajoute qu'il y avait une petite vingtaine de participants et les en remercie. Ils notent que c'était un moment convivial.

Madame Sandrine MIAN, 2ème Adjointe, indique que la vaisselle qui a été achetée permet de faire le plein pour les cérémonies et repas organisés par la commune.

Madame Sandrine MIAN, 2ème Adjointe, rappelle que la gestion des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes et non une compétence de la mairie. Par ce fait, la mairie ne peut pas intervenir sur la gestion de celles-ci. Elle rappelle également que les sacs sont à sortir le jour même du ramassage des ripeurs ou, au pire, la veille au soir, uniquement. Elle informe qu'après le ramassage du vendredi 20 Juin, il n'y aura plus de container et chaque habitant devra se munir de sa poubelle.

Monsieur le Maire explique une demande reçue d'un administré concernant l'acquisition d'un morceau de parcelle derrière chez lui afin de faire un potager. Le Conseil Municipal demande plus d'information mais, à priori, cette demande sera non favorable.

Plus aucunes questions soumises, Monsieur le Maire clos la séance à 20h00.

Le 10 Septembre 2025

Le Maire,
René RASLE

MAIRIE DE RAYMOND
CHER

Le secrétaire de séance,
Sandrine MIAN